



Prêt boîte de jeux - Règlement:

- Art. 1 Cette boîte de jeu peut être louée par chaque habitant de la commune de Fouron.
- Art. 2 La location de cette boîte de jeu est gratuite.
- Art. 3 Le locataire de la boîte de jeux s'identifie par sa carte d'identité et déclare en signant le présent contrat de location d'accepter les conditions de ce règlement et le traitement de données personnelles par le service communal.
- Art.4 La boîte de jeux est prêtée pour une durée de 3 semaines.
- En cas de retour tardif, le locataire sera contacté par le service social de la maison sociale (propriétaire de ces boîtes)
- Art. 5 Au retour de la boîte, on vérifie si toutes les pièces sont présentes.
- Si la boîte n'est plus complète, le prix de la pièce manquante (jeu complet) sera facturé. Le locataire recevra une facture pour cela.
- Art.6 Une boîte de jeux peut être réservée à l'avance. Quelqu'un qui souhaite louer une boîte de jeux, ne peut le faire qu'en contactant:
- Bibliothèque de Fouron, Berneauweg 40, 3798's Fouron-Le-Comte
- Art.7 Un contrat de location est rédigé en double exemplaire et signé par les deux partis.

